

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 30 avril 2021

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Laure Clamens, Catherine Villadieu, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Lionel Pouteau, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Gilles Ternier, Christine Trecat et Richard Tourisseau.

1°) Hommage à monsieur Thierry PALUE :

Monsieur le maire appelle les conseillers à respecter une minute de silence pour rendre hommage à Thierry PALUE, décédé le 19 avril dernier. Il retrace son parcours saint-clarais et notamment tout le travail qu'il a accompli en moins d'une année.

2°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Gilles TERNIER est désigné secrétaire de séance.

3°) Adoption du compte-rendu de la séance du 9 avril 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4°) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur deux parcelles :

- section AE numéro 221 (95 m²), place Dastros ;
- section AK numéro 21 (2510 m²).A Grimaut

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles précitées.

5°) CAO réunion le 30 avril 2021

Monsieur le maire présente le projet pour des implantations d'ombrières sur les parkings des terrains de football et de rugby et à la base de loisirs.

Suite à l'évaluation de différentes offres et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la société « Les Ombrières d'Occitanie ».

6°) Choix des entreprises pour la salle de sport :

Monsieur le maire rend compte des travaux de la commission d'appel d'offres (CAO). Il présente les différentes entreprises qui ont été classées mieux-disantes par lot.

Tableau de classement des entreprises

LOT 1	Voirie Réseaux Divers	CARRERE 32- MONFORT	196 700€ HT
LOT 2	Gros œuvre	MONTIES BATIMENTS 32- AUCH	90 512.50€ HT
LOT 3	Bâtiments sportifs	SMC2 69-MORNANT	834 676.14€ HT Option chauffage : 25 320.10€ HT
LOT 4	Plâtrerie- plafond	MMP 82-MOISSAC	16 000.00€ HT
LOT 5	Menuiseries intérieures	DAZEAS 32-AUCH	8 800.00€ HT
LOT 6	Sol dur	DUVIAU CARRELAGE 32- AUCH	22 800.00€ HT
LOT 7	Peinture	CASTEL PEINTURE 32-DURBAN	6 690.69€ HT
LOT 8	Electricité	ROUILLES G.E.R.S 32-SAINT-CLAR	64 344.37€ HT
LOT 9	Plomberie	ROUILLES G.E.R.S 32-SAINT-CLAR	40 445.23€ HT

Au vu des résultats, monsieur le maire indique, que le montant total des travaux reste pratiquement dans l'enveloppe que le conseil souhaitait consacrer à cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

7°) Modification de la taxe d'aménagement sur la parcelle AL 5 :

Comme évoqué lors du conseil précédent, il nous faut procéder, en partenariat avec la communauté Bastides de Lomagne, à l'assainissement de cette parcelle. En contrepartie, il est possible d'attribuer un taux différent au taux commun communal. L'augmentation du taux de la taxe d'aménagement permettra de financer les frais de raccordement à l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de passer de 2,5% à 5%. Ce taux sera applicable à partir de janvier 2022.

8°) Renouvellement ligne de trésorerie La Banque Postale :

Eric Ballester, maire adjoint chargé des finances, propose de renouveler la ligne de trésorerie que nous avons auprès de La Banque Postale aux conditions suivantes :

- montant : 150 000 €
- durée : 364 jours avec une prise d'effet au 23 juin 2021
- taux d'intérêt : 1 %
- commission d'engagement : 225 €
- commission de non-utilisation : 0,15 % du montant non utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil, adopte la proposition à l'unanimité.

9°) Décisions Modificatives (DM) n°1 et n°2 budget communal :

Eric Ballester présente la DM 1, en précisant qu'il s'agit de régularisations d'opérations pour un montant total de 7 774.40 €, mais qui n'impactent pas le montant du budget primitif voté.

La DM 2 concerne la subvention à la section volley-ball du foyer rural pour un montant de 300 € en raison d'un oubli lors de la séance précédente.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité, madame Villadieu ne prenant pas part au vote sur la DM 2.

10°) Décision modificative n°1 Centre Municipal de Santé :

Eric Ballester précise qu'il s'agit d'une dépense de pharmacie annulée au titre de l'exercice 2020 et réémise en 2021 pour un montant de 25€.

Décision adoptée à l'unanimité

11°) Redevance d'occupation du domaine public :

Monsieur le maire expose la demande d'annulation de la redevance pour occupation du domaine public de la part de commerçants qui n'ont pas été concernés car leur activité n'a pas été réduite suite aux décisions gouvernementales prises compte-tenu de la situation sanitaire, notamment par la fermeture obligatoire de leur commerce.

Après débat, le conseil confirme à la majorité (10 pour, 3 contre, 1 abstention) sa décision antérieure et de ne pas donner suite à la demande formulée.

12°) Machine à affranchir mise à disposition pour la SAEP Arrats – Gimone et le Centre Municipal de Santé :

Monsieur le maire explique au conseil que le SIAEP demande s'il pourrait bénéficier d'une mise à disposition de la machine à affranchir moyennant le paiement des affranchissements et participation aux frais fixes.

Eric Ballester et Richard Tourisseau, directeur du centre municipal de santé, présentent la même demande pour le Centre Municipal de Santé

La proposition de mise à disposition pour la SAEP et le Centre Municipal de Santé, avec facturation des affranchissements et participation aux frais fixes, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que David Taupiac, président du SIAEP, et Richard Tourisseau, directeur du centre de santé, ne participent pas au vote.

13°) Délibération relative au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Bastides de Lomagne (CCBL) :

Monsieur le maire indique que le transfert de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes est de droit sauf si la commune s'y oppose. De son point de vue, ce transfert vient un peu tard car notre PLU sera voté cette année et le travail accompli depuis quelques années, le précédent datait de l'ancienne municipalité, n'aurait servi à rien.

De plus, il faudrait que la CCBL recommence tout depuis le début. Il évoque l'élaboration en cours du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), qui projette ce que sera l'urbanisation et la répartition des différentes surfaces au niveau du département à moyen terme. Dans ce cadre, le PLUI (intercommunal) s'imposera très certainement.

Après délibération, le conseil adopte l'opposition au transfert de compétences du PLU à la CCBL à l'unanimité.

14°) Signature du contrat, Vérification Sélective des Locaux (VSL)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose que notre commune soit retenue dans l'expérimentation de vérification sélective des locaux. Monsieur le maire voit cette proposition d'un bon œil car il est sollicité par des personnes qui estiment qu'elles paient des taxes trop élevées par rapport à leur habitation. Si nous adhérons à cette expérimentation, Il faudra désigner un référent. Eric Ballester se porte candidat.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, qui autorise monsieur le maire à signer la convention et désigne Eric Ballester comme référent.

15°) Questions diverses :

Horaires d'ouverture de la Poste :

Suite à la rencontre entre les élus et des représentants de La Poste, relatif aux demi-journées de fermeture du bureau de notre commune, monsieur le maire a organisé un sondage ouvert à la population pour connaître ses souhaits. 101 personnes ont répondu, ce qui, si l'on tient compte que l'on ne pouvait généralement donner qu'une réponse par foyer est particulièrement représentatif.

Monsieur le maire expose les résultats qui révèlent que la majorité des sondés souhaite le maintien de l'ouverture le samedi matin. Au contraire, le lundi matin, le mardi matin et le jeudi après-midi sont les demi-journées les moins plébiscitées.

Monsieur le maire transmettra les résultats de cette consultation, accompagnés de la prise de position unanime du conseil,

Rue du 8 mai 1945 :

Suite au courrier de demande d'avis sur la fermeture expérimentale à la circulation de la portion de rue du 8 Mai 1945, jouxtant la place du Foirail, adressée aux riverains, monsieur le maire constate qu'il n'y a eu aucune réponse.

Prochain conseil municipal : 12 mai 2021.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,

Gilles TERNIER